

| |
|---------------------------|
| SEF Courrier Arrivé le |
| 27 NOV. 2012 |

2012/033

COMMUNE D'ARPHY

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer du Gard**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille douze et le 9 novembre à dix-huit heures le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **GABEL Jean-Pierre**, Maire.

Etaient présents : RANCHET J, MAURIN F. PICOT J. FABRE A. GOMARIN Ph
FADAT JL, GAUBERT RIBEYROL

Absents, GAUBERT J, C. BRETON M.

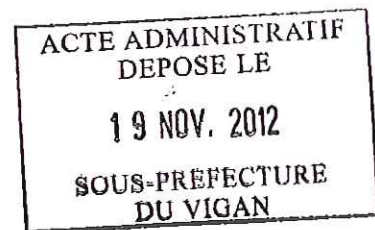
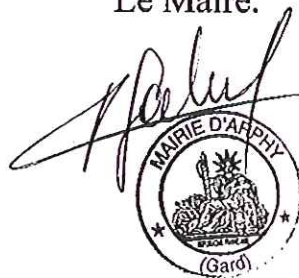
AUTORISATION DEFRICHEMENT

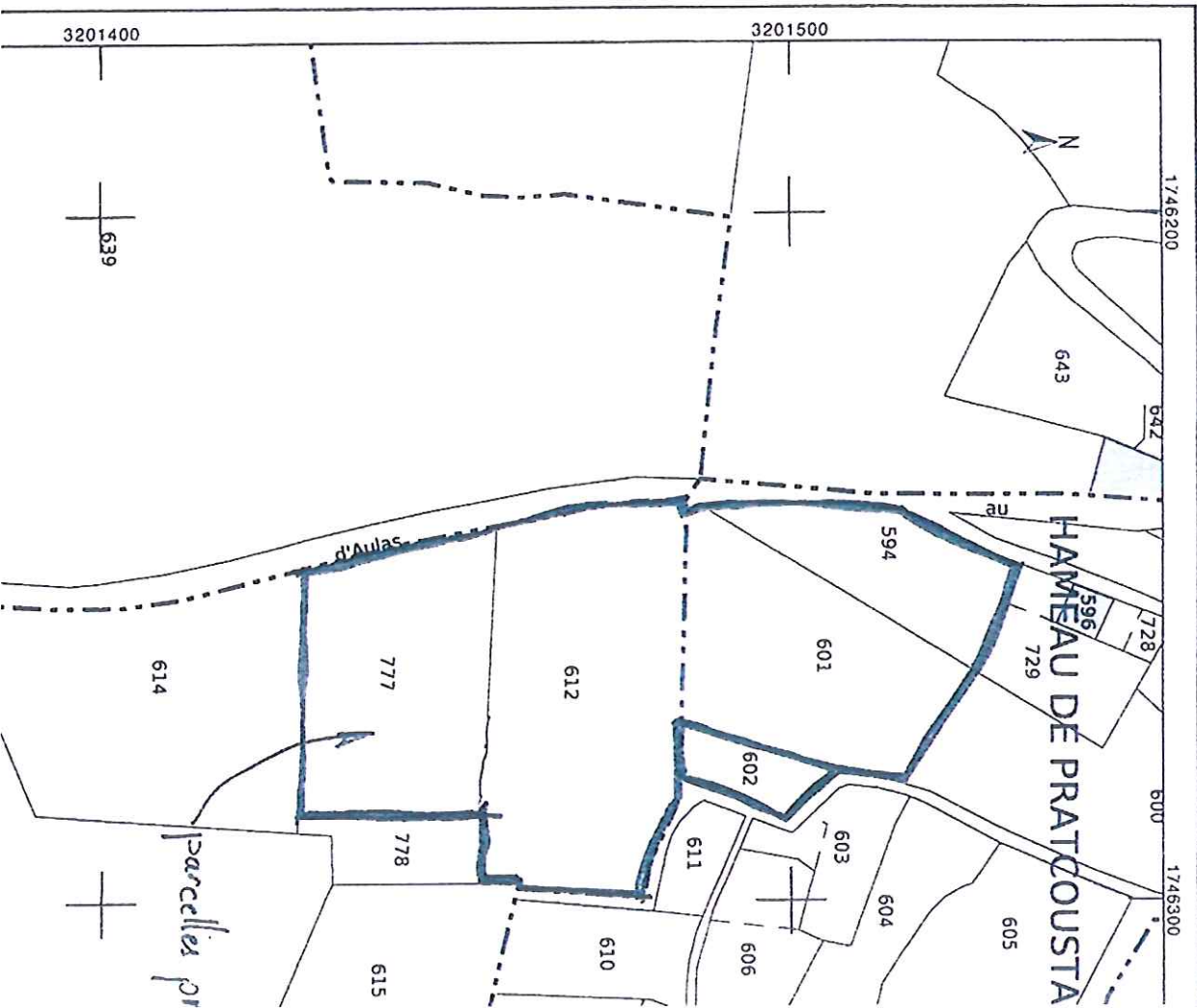
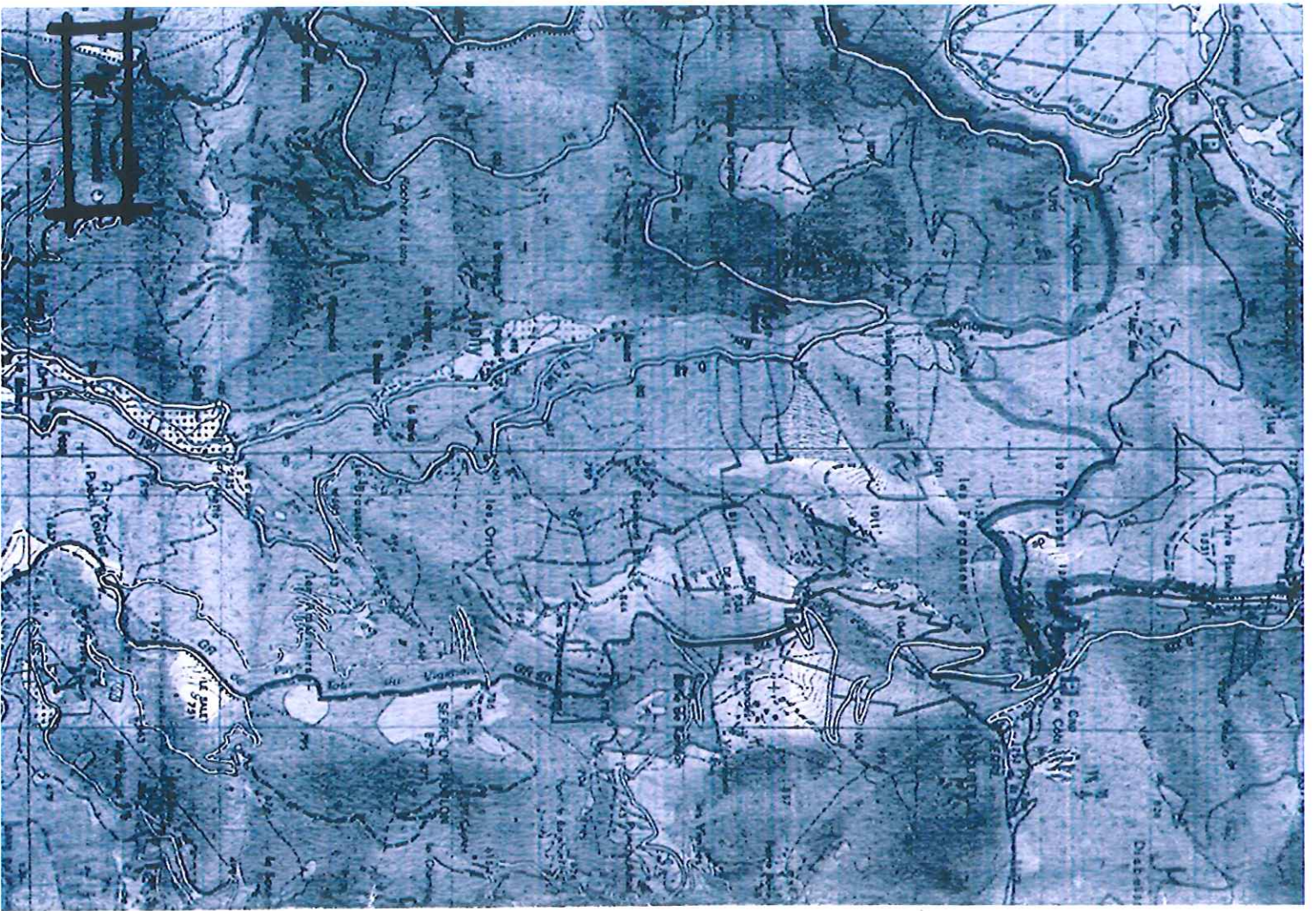
Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de compléter le dossier de demande de permis de construire déposé par la commune pour la construction d'une chèvrerie à Pratooustal, il y a lieu de l'autoriser à faire une demande de défrichement .

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Autorise Monsieur le Maire à faire une demande de défrichement concernant les parcelles cadastrées section B N° 594,601, 612 et 777 « hameau de Pratooustal » .sur lesquelles se situe le projet de construction d'une chèvrerie.

Le Maire.





Echelle d'origine : 1/2500
 Echelle d'édition : 1/1000
 Date d'édition : 05/03/2012
 (usage horaire de Paris)
 Coordonnées en projection : PGF93CC44
 ©2011 Ministère du budget, des comptes
 publics de la fonction publique et de la
 réforme de l'Etat

Courriel actives@direction-territoires.fr
 27 NOV. 2012
 Direction Départementale
 Territoires et Développement



ECHELLE 1/250°

